

Conseil de Ville, Séance du 4 juillet 2019



POSTULAT

**Eco-point Rue du Mont-Terri**

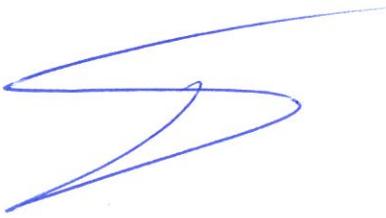
Lors du Conseil de Ville du 28 juin 2018, j'étais intervenu par l'intermédiaire d'une question orale à propos de l'aspect sécuritaire de l'éco-point de la Rue du Mont-Terri.

Bien qu'ayant été satisfait de la réponse du Conseil municipal qui estimait que cet éco-point ne présentait aucun danger manifeste, un certain nombre de situations délicates rencontrées lors de l'année écoulée me fait revenir sur le sujet.

Cet éco-point ne dispose pas de lieu d'arrêt pour les automobilistes venant déposer leurs déchets. Cela oblige ces usagers à s'arrêter sur le trottoir ou à même la route. Dans le premier cas, cela peut gêner les piétons et dans le second les autres automobilistes.

De plus, cet éco-point est situé entre deux intersections, entre deux ilots, et à proximité directe d'un passage pour piéton et d'un arrêt de bus. Bien que le dernier nommé se situe sur la rue en contrebas, vous admettez que ces nombreux éléments peuvent causer des situations de circulation complexes et donc des dangers pour les usagers, qu'ils soient piétons, automobilistes ou deux-roues. Il serait donc opportun d'amener une solution afin de proposer une possibilité d'arrêt plus adéquate pour les usagers « automobiles » de cet éco-point, et ainsi agir avant la survenance d'un événement accidentel.

Par ce postulat, je demande donc au Conseil municipal d'étudier la possibilité de créer une place d'arrêt pour les automobilistes venant déposer leurs déchets à l'éco-point du Mont-Terri, tout en prenant évidemment compte d'un éventuel déplacement de cet éco-point dans le futur lotissement de l'Oiselier.



Pour le groupe PDC-JDC

Sébastien Piquerez

